

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 MAI 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt-deux le lundi 23 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVÉRIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY,
J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS,
E.COCQUELIN, A.MARQUETTE
Absents, excusés : S.LEGLISE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour ainsi qu'à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022 voté à l'unanimité.

DELIBERATION 2022/15 : TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE : attribution marché

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été mandatée en 2021, auprès du Cabinet INFRA ARD, maître d'œuvre, afin d'établir un état des lieux de la voirie communale. Cette étude d'un montant de 5040 € a été subventionnée par le FDAEC 2021.

Monsieur le Maire indique qu'une première phase travaux doit maintenant être engagée et concernera les VC 2, 4, 6, 8, 11, 25. La maîtrise d'œuvre est confiée au Cabinet INFRA ARD, dont les honoraires s'élèvent à 3 000 € HT. Le montant estimatif des travaux est de 70 000 € HT.

Une consultation a été lancée, en procédure adaptée, en date du 12 avril 2022. Trois offres ont été réceptionnées.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 16 mai 2022 à 18h30 a procédé à l'ouverture des plis :

- EUROVIA	La Réole	montant :	81 286,65 € HT
- COLAS	Langon	montant :	66 389,96 € HT
- EIFFAGE	Langon	montant :	59 997,80 € HT

Après analyse du Maître d'œuvre, les membres de la CAO ont décidé de retenir :

- EIFFAGE	Toulonne	Montant	59 997,80 € HT
-----------	----------	---------	----------------

Monsieur le Maire rappelle que l'opération a été inscrite au budget 2022.

L'opération de travaux fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDAEC 2022, dotation versée par le Conseil Départemental de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- autorise le lancement des travaux de voirie sur la Commune,
- décide de retenir le Cabinet INFRA ARD dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 000 € HT,
- décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de travaux de 59 997,80 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

DELIBERATION 2022/16 : DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département soutient financièrement les collectivités pour la réalisation de travaux d'équipement ou de travaux concernant la voirie communale.

Pour 2022, la commune de Budos bénéficie d'une dotation de 12 122 € au titre du FDAEC.

Monsieur le Maire indique que l'opération relative aux travaux de voirie peut être éligible et propose le plan de financement suivant :

Montant travaux de voirie	:	59 997,80 € HT
Subvention FDAEC 2022	:	12 122,00 € HT
Auto-financement	:	47 875,80 € HT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter, au titre du FDAEC 2022, une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'opération travaux de voirie sur la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est procédé à la constitution du bureau de vote pour les deux tours des élections législatives.
- Eclairage public rue du Ciron : Monsieur le Maire précise que l'intensité baisse à partir de 23 heures, 1 lampadaire a toutefois une très forte intensité.
- Petit journal : distribution du flash de juin fin de semaine prochaine
- Monsieur le Maire informe qu'un déjeuner a été organisé par Madame la Députée, Sophie METTE. Cette rencontre a permis de lui parler de la fermeture de la classe sur Budos. Madame la Députée a visité notre école.
- Maïté DUPOUY signale que deux chaises sont cassées salle polyvalente et que les chaises de la salle Jean Lantrès sont sales. Monsieur le Maire propose de faire une équipe pour le nettoyage après les élections.

Ainsi s'achève la réunion.

D.CHARLOT

C.ZAUSA

M.TRUFFART

P.CLAVERIE

F.COURBIN

MT.DUPOUY

J.LARRUE

S.ARNOULD

J.BARRE

MF.DEJEAN

B.MAIZERET

M.CONSTANS

E.COCQUELIN

A.MARQUETTE